



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Mazars
Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

STEF S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
STEF S.A.
93 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS

STEF S.A.

Siège social : 93 boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Capital social : € 13.000.000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société STEF S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participations

(Notes 2.3, 3.3 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels)

1- Description du risque :

Au 31 décembre 2020, les titres de participation, figurent au bilan pour un montant net de 379 488 milliers d'euros, soit 32% du total de l'actif.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation, appréciée titre par titre, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les titres de participation à leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation est estimée par la direction sur la base de la quote-part d'actif net comptable des entités concernées à la clôture de l'exercice. Il est également tenu compte dans cette appréciation des perspectives d'activité, de rentabilité et des plus-values latentes immobilières.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert par conséquent l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre, selon les cas, à des éléments historiques (les capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives d'activité et de rentabilité et plus-value latentes immobilières).

Compte tenu de la matérialité de ces titres de participation au bilan et des incertitudes inhérentes aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré la valeur d'inventaire des titres de participation comme un point clé de notre audit.

2- Notre réponse au risque :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à :

- apprécier si la méthodologie retenue par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité de chaque titre de participation est justifiée au regard de la nature et de l'activité de l'entité détenue ;
- pour les évaluations faisant uniquement référence au niveau de la quote-part d'actif net comptable, vérifier que les montants retenus concordent avec les comptes des entités et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres reposent sur une documentation probante ;
- pour les évaluations reposant sur des plus-values latentes immobilières, vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des plus-values latentes, obtenir et examiner la documentation et/ou la méthodologie retenue par la Direction pour déterminer le prix de marché du bien immobilier ;
- le cas échéant, pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels autres que les plus-values latentes immobilières (perspective d'activité et de rentabilité), apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société STEF par l'assemblée générale du 22 juin 1994 pour le cabinet KPMG SA et du 18 décembre 1997 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG SA était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 23^{ème} année, dont 22 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

STEF S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
2 avril 2021

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et Courbevoie, le 2 avril 2021

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

MAZARS

Jérémie Lerondeau
Associé

Anne-Laure Rousselou
Associée

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

(en euros)

	ACTIF	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	NET	NET
	Immobilisations incorporelles				
	Logiciels et licences informatiques	50 757 039	48 583 835	2 173 204	2 434 449
I	Fonds commercial	1 602 807	1 566 222	36 585	92 324
M	Mali de fusion			0	0
M					
	Immobilisations corporelles				
I	Terrains	15 165 556	504 683	14 660 874	15 441 140
L	Constructions	115 879 621	54 147 775	61 731 847	63 343 457
I	Matériel et installations spécifiques.....	51 616 596	39 518 038	12 098 558	15 147 381
S	Matériel de transport	119 734	86 864	32 870	46 946
A	Mobilier, matériel et agencements de bureau	2 149 849	1 929 647	220 202	248 641
T	Autres immobilisations corporelles	815 661	429 235	386 426	472 273
I	Immobilisations en cours	226 814		226 814	234 325
O					
N					
S	Immobilisations financières				
	Participations	407 239 447	27 751 401	379 488 046	381 722 064
	Créances rattachées	10 336 975		10 336 975	10 467 901
	Prêts	1 465 822	173 398	1 292 424	1 440 967
	Autres titres Immobilisés.....	4 368 161		4 368 161	796 386
	Autres immobilisations financières.....	3 085 389	1 551 691	1 533 698	1 529 215
	Total I	664 829 472	176 242 788	488 586 684	493 417 469
	Stocks				
A	Marchandises	157 622		157 622	0
C					
T	Créances d'exploitation				
I	Clients et comptes rattachés	5 415 343	651 503	4 763 840	8 700 183
F	Autres créances	31 427 530	450 000	30 977 530	11 955 254
C	Comptes-courants avec les sociétés du groupe	640 812 999	13 664 073	627 148 926	544 855 811
I					
R	Valeurs mobilières de placement	27 504 390		27 504 390	28 046 774
C					
U	Disponibilités	19 909 412		19 909 412	29 468 739
L					
A	Charges constatées d'avance	599 548		599 548	821 577
N					
T	Ecart de conversion	1 110		1 110	589
	Total II	725 827 954	14 765 576	711 062 378	623 848 926
	TOTAL I + II	1 390 657 426	191 008 363	1 199 649 062	1 117 266 395

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

(en euros)

P A S S I F		Avant affectation	
		Exercice 2020	Exercice 2019
S I T U A T I O N N E T E	Capital social	13 000 000	13 000 000
	Prime d'émission d'apport et de fusion	0	0
	Réserve légale	1 396 485	1 396 485
	Réserve réglementée	0	0
	Réserves facultatives.....	1 204 626	1 204 626
	Report à nouveau	66 369 100	62 995 495
	Résultat de l'exercice	39 042 887	21 936 343
	<u>Situation nette</u>	121 013 098	100 532 950
	Subventions d'investissements	429 694	256 370
	Provisions réglementées	9 078 554	9 148 755
<u>Capitaux propres</u> Total I	130 521 345	109 938 074	
PROVISIONS	Provisions pour risques et charges	17 060 589	17 450 468
	Total II	17 060 589	17 450 468
D E T T E S	<u>Dettes financières</u>		
	Emprunt obligataire	0	0
	Emprunts auprès des établissements de crédit.....	138 386 368	68 067 735
	Emprunts et dettes financières divers	327 005 908	262 008 592
	Comptes-courants avec les sociétés du groupe	563 094 530	626 725 250
		1 028 486 806	956 801 577
	<u>Dettes d'exploitation</u>		
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 870 446	16 749 924
	Dettes fiscales et sociales	8 129 110	15 097 923
	<u>Dettes diverses</u>		
Fournisseurs d'immobilisations	45 069	742 348	
Autres dettes	1 535 697	486 079	
Ecart de conversion.....	0	0	
	Total III	1 052 067 129	989 877 853
	TOTAL I + II + III	1 199 649 062	1 117 266 395

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

(en euros)

DESIGNATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<u>EXPLOITATION</u>		
<u>Produits d'exploitation</u>		
Montant du chiffre d'affaires :	18 776 801	18 100 821
. Entrepôts prestations de services.....	18 776 801	18 100 821
Production de l'exercice	18 776 801	18 100 821
<u>Charges d'exploitation</u>		
Consommations en provenance des tiers :	23 507 337	29 605 979
. Achats de sous-traitance.....	31 016	32 401
. Achats non stockés.....	2 350 553	356 449
. Variation de stock.....	-157 622	0
. Services extérieurs :		
- personnel extérieur.....	1 186 099	1 248 822
- Autres services extérieurs.....	20 097 291	27 968 307
Valeur ajoutée	(4 730 536)	(11 505 159)
Charges imputables à des tiers refacturés.....	43 251 847	46 778 042
Impôts, taxes et versements assimilés :.....	3 340 234	3 733 791
Charges de personnel :.....	29 494 969	30 470 264
. Salaires et traitements.....	17 894 313	19 022 829
. Charges sociales.....	11 600 656	11 447 435
Excédent brut d'exploitation	5 686 108	1 068 828
Reprises sur dépréciations et transferts de charges.....	5 507 181	9 636 096
Autres produits	4 499 469	4 292 751
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :	12 894 789	20 376 363
. Sur immobilisations.....	9 238 298	9 559 502
. Sur actif circulant.....	553 486	50 795
. Pour risques et charges.....	3 103 005	10 766 066
Résultat d'exploitation	2 797 968	(5 378 688)
<u>FINANCIER</u>		
<u>Produits financiers</u>	39 426 429	36 353 958
. De participations.....	35 484 037	32 352 266
. Autres intérêts et produits assimilés.....	3 882 509	3 965 527
. Reprises sur provisions et dépréciations.....	59 883	36 165
<u>Charges financières</u>	9 434 191	9 039 919
. Dotations aux provisions et dépréciations.....	7 480 794	7 202 641
. Intérêts et charges assimilées.....	1 953 398	1 837 278
Résultat financier	29 992 238	27 314 039
Résultat courant avant impôt	32 790 206	21 935 351
<u>EXCEPTIONNEL</u>		
<u>Produits exceptionnels</u>	3 692 827	2 827 474
. Sur opérations de gestion.....	75 453	97 000
. Sur opérations de capital :		
- produits de cessions d'éléments d'actifs immobilisés.....	2 290 049	880 514
- quote part subventions d'investissements.....	197 817	83 932
- autres	31	1 145
. Reprises sur provisions et amortissements		
- sur provisions réglementées.....	1 129 477	1 764 883
- sur provisions et dépréciations.....	0	0
<u>Charges exceptionnelles</u>	2 138 120	2 305 206
. Sur opérations de gestion.....	11 309	38 390
. Sur opérations de capital :		
- valeurs comptables des éléments immobilisés cédés.....	859 988	188 427
- charges exceptionnelles diverses.....	207 547	758 531
. Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- aux provisions réglementées.....	1 059 275	1 319 858
Résultat exceptionnel	1 554 707	522 268
Impôts sur les bénéfices :	(4 697 973)	521 276
- Intégration fiscale - charge	21 975 206	45 723 108
- Intégration fiscale - produit	(26 673 179)	(45 201 832)
Résultat net	39 042 887	21 936 343



STEF SA

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2020

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Il n'y a pas de modification substantielle dans les méthodes d'évaluation, les principes et règles comptables ni dans les activités opérationnelles qui altèrent la comparabilité des comptes annuels par rapport à l'exercice précédent.

La crise de la COVID 19 nous a contraint à des mesures d'activité partielle sur la période de mars à juin. Nous avons également réduit d'une façon générale nos dépenses d'exploitation, ainsi que drastiquement les frais de déplacements.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général (modifié par les règlements 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016, 2018-01 et 2018-02, 2019-09).

Sauf indication explicite contraire, les montants mentionnés dans la présente annexe sont exprimés en milliers d'euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui comprennent principalement :

- des licences et logiciels informatiques acquis
- des fonds de commerce

sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les licences et logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité (maximum 5 ans).

Conformément à la réglementation comptable, les fonds commerciaux sont présumés à durée non limitée. Ils font alors l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique visant à comparer la valeur nette comptable à la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. A défaut de pouvoir isoler la valeur actuelle de cet actif pris isolément, l'approche se fonde sur la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est alors constatée.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exclusion de toutes charges financières.

Les amortissements figurant à l'actif sont calculés, suivant le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée pour chaque catégorie d'immobilisations :

Immeuble du siège social :	40 ans
Constructions d'origine :	25-30 ans sur la base de 90 % de la valeur brute.
Constructions postérieures :	20 ans sur la base de 90 % de la valeur brute.
Installations spécifiques :	10 ans
Installations, agencements, aménagements :	6 à 10 ans
Outillage industriel :	5 ans
Matériel industriel :	4 ans
Matériel de bureau :	8 ans
Matériels informatiques :	3 à 5 ans
Matériels de transport :	5 à 9 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

A la clôture, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des participations, appréciée titre par titre, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la quote-part d'actif net comptable de l'entité détenue. Il est également tenu compte dans cette appréciation des perspectives d'activité, de rentabilité et des plus-values latentes immobilières.

2.4. Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur les clients font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non recouvrement:

- les créances douteuses sont dépréciées en totalité de leur valeur hors taxe.
- les créances jugées incertaines sont également dépréciées de la totalité de leur valeur hors taxe dès lors que leur ancienneté excède 6 mois sauf si une partie de la créance bénéficie d'une transaction, d'un concordat ou d'une réelle possibilité de récupération.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement autres que les actions propres, dont la méthodologie est précisée en note 2.6, sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur de marché ou à leur valeur liquidative.

2.6. Actions propres

Les actions de la société, acquises dans le cadre des programmes de rachat, sont classées en Autres Titres Immobilisés ou en Valeurs Mobilières de Placement en fonction de leur affectation d'origine ou ultérieure.

Les actions explicitement destinées à être attribuées aux dirigeants et cadres dans le cadre des plans d'options ou de bons d'acquisition d'actions en cours sont classées en Valeurs Mobilières de Placement, de même que celles acquises dans le cadre d'un Plan d'Épargne Européen et celles destinées à être remises en paiement ou échangées dans le cadre d'une opération de croissance externe.

Elles sont comptabilisées pour une nouvelle valeur brute égale à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité pour l'animation boursière du titre sont portés en Autres Titres Immobilisés.

Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée par référence au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, sauf en ce qui concerne les actions destinées à être annulées ou les actions affectées en couverture des plans d'actions de performance dont la remise est probable à l'issue de la période d'acquisition.

La méthodologie d'évaluation est au coût moyen pondéré.

2.7. Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. L'acquisition définitive des actions est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Cette attribution d'actions de performance représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération.

Les avantages des attributions d'actions de performance sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de STEF SA après approbation en Assemblée Générale.

2.8. Revenus des participations, des autres titres immobilisés

Les dividendes sont affectés comptablement à la date de l'Assemblée Générale ayant décidé des distributions, étant observé qu'en fin d'exercice sont également pris en compte les coupons détachés avant le 31 décembre et qui seraient effectivement encaissés au début de l'exercice suivant.

2.9. Impôt sur les bénéfices

STEF SA est la tête de groupe fiscal. A ce titre, elle comptabilise, d'une part, le produit d'impôt en provenance des filiales intégrées au groupe fiscal et, d'autre part, la charge d'impôt calculée au niveau du groupe fiscal.

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés.

2.10. Engagements en matière de départ à la retraite

La société applique depuis 2014 la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises. La société a fait le choix d'appliquer la méthode 2 décrite dans cette

recommandation ce qui implique qu'elle reconnaitra désormais immédiatement en résultat de l'exercice les écarts actuariels nés sur cette même période.

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués des indemnités de fin de carrière versées lors du départ à la retraite et dont le montant est fonction du dernier salaire et de l'ancienneté acquise.

L'engagement correspondant est géré dans le cadre d'un contrat groupe, par STEF, qui par ailleurs a versé des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurances.

Le calcul des engagements est effectué par un actuaire indépendant en application de la méthode actuarielle.

Les droits acquis à la clôture de l'exercice sont définis par la Convention Collective dont relève chaque société et refacturés à celles-ci par STEF qui rembourse en contrepartie les indemnités réellement versées. Ces droits sont évalués sur la base du départ volontaire du salarié et sont ainsi calculés charges sociales comprises.

Ils sont évalués en conformité avec les dernières évolutions législatives.

Les principales données actuarielles sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,60% (contre 1,00% l'an dernier).
- Profil de carrière égal à : 1,75% pour la catégorie non cadres et 2,25% pour les cadres.
- Age de départ à la retraite de 60 ans pour les cadres et non cadres sédentaires nés avant 1950, de 62 ans pour ceux nés par la suite, et de 58 ans à 62 ans pour les non cadres roulants.
- Taux de turnover du personnel constaté dans le Groupe sur les 3 dernières années.
- Table de mortalité -TGH 05 et TGF 05.
- Taux de rendement des fonds cantonnés de 1,75 %.

2.11. Médailles du travail

La provision destinée à couvrir les droits conventionnels des salariés, liés à l'attribution de médailles du travail, est calculée selon les mêmes méthodes et les mêmes hypothèses actuarielles que celles retenues en matière d'indemnités de fin de carrière. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les règles d'attribution des médailles, propres à la société, ont été prises en compte. Le montant de l'engagement, ainsi calculé, figure en provisions pour risques et charges, à la clôture de l'exercice.

2.12. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent, à la clôture de l'exercice, les amortissements dérogatoires. Les amortissements dérogatoires résultent des différences existantes entre les bases et entre les durées d'amortissement fiscal et comptable des immobilisations.

2.13. Instruments dérivés

La société utilise des instruments dérivés de taux pour réduire son exposition à la variation des taux d'intérêts, principalement à raison de ses emprunts bancaires et lignes de crédit à taux variables.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat, de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes, lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture.

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture sur le plan comptable suivent le mode de comptabilisation suivant :

- Les moins-values latentes sont provisionnées (les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat)
- Les plus / moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

2.14. Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont comptabilisés intégralement en résultat dans l'exercice où ils sont exposés.

3. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

	31/12/2019	Acquisitions	Sorties	Transferts	31/12/2020
Fonds commercial	1 751		(149)		1 603
Logiciels	49 807	951	(1)		50 757
Total	51 558	951	(150)	0	52 360

Amortissements et dépréciations

	31/12/2019	Reprises	Dépréciations	Dotations	31/12/2020
Fonds commercial	1 659	-93			1 566
Logiciels	47 373	(1)		1 212	48 584
Total	49 032	(94)	0	1 212	50 150

Valeurs nettes

2 527

2 210

3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	31/12/2019	Acquisitions	Transferts	Cessions/ mises au rebut	31/12/2020
Terrains et aménagements terrains	15 891	73	0	(799)	15 166
Constructions	113 408	2 470	228	(227)	115 880
Matériel et installations	55 356	443	0	(4 182)	51 617
Autres	3 387	46	0	(348)	3 085
Immobilisations en cours	234	221	(228)	0	227
Total	188 276	3 253	0	(5 556)	185 974

Les transferts traduisent principalement la mise en service des immobilisations en cours.

Amortissements et dépréciations

	31/12/2019	Reprises	Dépréciations	Dotations	31/12/2020
Terrains et aménagements terrains	450	0	0	54	505
Constructions	50 065	(227)	0	4 310	54 148
Matériel et installations	40 208	(4 182)	0	3 492	39 518
Autres	2 619	(343)	0	170	2 446
Total	93 342	(4 752)	0	8 026	96 616

Valeurs nettes

94 934

89 358

3.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes

	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Titres de participations	407 210	30		407 240
Créances rattachées à des participations	10 468	837	(968)	10 337
Autres Titres immobilisés	822	3 731	(185)	4 368
Autres	4 522	82	(53)	4 551
Total	423 022	4 680	(1 206)	426 496

Les principales variations des immobilisations financières ont porté sur :

Titres de participations :

- La hausse est relative à l'acquisition de titres de la SCI 95 Immobilière à hauteur de 30 milliers d'euros.

Créances rattachées :

- L'augmentation de 837 milliers d'euros correspond principalement :
 - à la remontée des bénéfices de l'exercice 2020 des SNC/SCI pour 735 milliers d'euros,
 - et aux intérêts du prêt en cours accordé à STEF Suisse,
- La diminution de 968 milliers d'euros correspond à l'affectation en comptes-courant des remontées de bénéfice de l'exercice 2019 des SNC/SCI.

Autres Titres immobilisés

- Ils sont principalement constitués de :
 - 360.000 obligations Prim@ever pour 3.600 milliers d'euros,
 - et de 8.358 actions STEF auto détenues (voir notes 2.6 et 3.5) d'un montant de 591 milliers d'euros.

Autres

- Montant essentiellement constitué d'une créance au titre de l'appel en garantie à première demande dans le domaine du maritime (3.000 milliers d'euros) et de prêts au titre de l'aide à la construction (1.466 milliers d'euros).

3.4. Tableau des dépréciations et provisions

Les mouvements ayant affecté les provisions au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	Provisions au 31/12/19	Dotations	Reprises		Provisions au 31/12/20
			Utilisation	Non utilisation	
- Provisions réglementées (amort dérogatoires)	9 149	1 059	(1 129)		9 079
- Provisions pour Médailles du Travail	502	40	(10)		532
- Autres provisions pour risques (1)	16 948	3 063	(3 483)		16 528
- Autres provisions pour charges (1)	0				0
Dépréciations					
- Autres immobilisations	0				0
- Titres de participation (2)	25 487	2 299	(35)		27 751
- Créances de participation	0				0
- Autres titres immobilisés	25		(25)		0
- Prêts (6)	0	173			173
- Autres immobilisations financières (3)	1 552				1 552
- Clients comptes rattachés	111	553		(13)	651
- Titres de placement	0				0
- Comptes courants (4)	8 656	5 008			13 664
- Autres créances d'exploitation (5)	450				450
Total	62 880	12 195	(4 682)	(13)	70 380
Résultat d'exploitation		3 656	(3 506)		
Résultat Financier		7 480	(60)		
Résultat Exceptionnel		1 059	(1 129)		

(1) Autres provisions pour risques et charges, principalement :

- Provision pour engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite pour 14.120 millions d'euros, s'analysant comme suit :

en milliers d'euros	2020	2019	2018
valeur actuarielle des engagements	51 401	51 983	43 978
fonds versés aux fonds d'assurances	(37 282)	(36 176)	(31 101)
écarts actuariels différés			
provision à la clôture de l'exercice (*)	14 120	15 807	12 877

(*) EVOLUTION DE LA PROVISION

Provision à l'ouverture (31 déc. 2019)	15 807
Charge / Produit de l'exercice	1 439
Prestations payées	(3 126)
Versement de fond	0
Provision au 31 déc. 2020	14 120

Les fonds cantonnés, gérés en euros, sont déposés auprès d'investisseurs institutionnels en France. Ils bénéficient de la garantie en capital et, pour l'essentiel, d'une garantie de rendement minimal. Les fonds cantonnés auprès des contrats d'assurances sont composés d'actifs en euros (part principale) et d'actifs diversifiés, offrant pour certains une garantie minimale de taux et dans tous les cas une garantie en capital.

- Provision correspondante à la charge d'attribution d'actions aux salariés, soumise à des conditions de présence et de performance, pour 1.439 milliers d'euros.
Les caractéristiques du plan d'actions de performance sont décrites dans le rapport de gestion dans la partie relative à la Gouvernance.

(2) Dépréciations des titres de participation, principale dotation de l'exercice :

- dépréciation des titres STEF Suisse pour 2.299 milliers d'euros.

(3) Dépréciation des autres immobilisations financières, principalement :

- maintien de la dépréciation de la créance au titre de l'appel en garantie à première demande dans le domaine du maritime à hauteur de 1.500 milliers d'euros.

(4) Dépréciation des comptes courants :

- hausse de la dépréciation du compte courant STEF NEDERLAND à hauteur de 5.008 milliers d'euros laissant apparaître un total de 12.960 milliers d'euros et,
- maintien de la dépréciation du compte courant Atlantique SA pour 704 milliers d'euros.

(5) Dépréciation des autres créances d'exploitation :

- maintien de la dépréciation de la créance « 1855 » (prix différé de la cession des Chais de la Transat) pour 450 milliers d'euros.

(6) Dépréciation des prêts :

- dépréciation des annuités échues relatives à l'effort construction pour 173 milliers d'euros.

3.5. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société ont évolué, comme suit, durant l'exercice :

	Au 31/12/19	Variation	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Dividende versé	Résultat de l'exercice	Au 31/12/20
Capital	13 000					13 000
Prime d'émission et d'apport	0					0
Réserve légale	1 396					1 396
Autres réserves	1 205					1 205
Report à nouveau	62 995		21 936	(18 562)		66 369
Résultat	21 936		(21 936)		39 043	39 043
Sous total Situation nette	100 532	0	0	(18 562)	39 043	121 013
Provisions réglementées	9 149	(70)				9 079
Subventions	257	173				430
Capitaux propres	109 938	103	0	(18 562)	39 043	130 522

Le capital social est composé de 13.000.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Aucun mouvement sur le capital n'est intervenu en 2020.

Par décision du conseil d'administration du 12 novembre 2020, un acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2020 a été versé.

La répartition du capital au 31 décembre 2020 est la suivante :

	Pourcentage
Atlantique Management	30,82%
FCPE des salariés du groupe	17,73%
Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique	9,97%
Union Economique et Financière	7,55%
Société Européenne de Logistique du Froid	5,94%
Autres membres de l'action de concert	0,46%
Auto-détention	4,80%
Autres (actionnaires détenant moins de 5% du capital)	22,73%
Total	100,00%

Actions propres :

Au 31.12.2020, la société STEF détenait 623.404 actions propres pour un montant brut de 28.095 milliers d'euros, détaillé comme suit :

Destination des titres détenus en autocontrôle	Nombre d'actions	Détenion en	
		Autres titres Immobilisés (K€)	V.M.P. (K€)
Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	8 358	591	
Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise	15 997		710
Couverture du plan d'attribution d'actions de performance (article L225-197-1 du code de Commerce)	49 178		2 200
Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition ou d'une prise de participation	549 871		24 595
Autres actions	0		0
TOTAL	623 404	591	27 505
Dépréciation des titres Dépréciation des titres non encore affectés (comparaison au cours moyen de 71,58€/action)		0	0

3.6. Etat des créances et des dettes par échéance

3.6.1 Tableau des créances

	Total	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Dont avec les entreprises liées
Créances rattachées à des participations	10 337	837	9 500	10 337
Autres créances financières	0		0	0
Créances d'exploitation (clients)	5 415	5 415		2 925
Créances d'exploitation (autres)	31 428	31 428		60
Comptes courants avec les sociétés du groupe	640 813	640 813		640 813
Total	687 993	678 493	9 500	654 135

3.6.2 Tableau des dettes

	Total	Moins d'un an	Plus d'un an moins de cinq ans	Plus de cinq ans	Dont avec les entreprises liées
Dettes auprès des établissements de crédit	95 950	4 459	84 594	6 896	
Autres emprunts (Billets de Trésorerie)	277 000	277 000			
Dettes financières diverses	50 006	6	50 000		50 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 870	13 870			10 733
Dettes fiscales et sociales	8 129	8 129			
Comptes courants avec les sociétés du groupe	563 095	563 095			563 095
Dettes diverses	1 581	1 581			1 459
Total	1 009 631	868 140	134 594	6 896	625 289

Les comptes courants se composent essentiellement d'avances de trésorerie, accordées aux filiales ou consenties par celles-ci et pour lesquelles aucune échéance n'est arrêtée.

3.7 Dettes financières

	2020	2019
Emprunt Obligataire	0	0
Emprunt à long terme	28 450	31 101
Tirage sur des lignes de crédit à moyen terme	67 500	25 000
Crédit Spot	0	0
Découverts bancaires	42 437	11 967
Billets de trésorerie	277 000	262 000
Dettes rattachées aux participations groupe	50 000	0
Total	465 387	330 068

L'ensemble des emprunts à long terme sont assortis de sûretés.

Les lignes de crédit moyen-terme au 31 décembre 2020 s'élèvent à 247.000 milliers d'euros dont une part non utilisée de 179.500 milliers d'euros. Les dates d'échéance de ces lignes s'échelonnent sur plusieurs années.

Au 31 décembre 2020, la quasi-totalité des emprunts bancaires et lignes de crédit est à taux variable. Au 31 décembre 2020, la totalité des dettes financières est libellée en euros.

3.8. Instruments dérivés

La stratégie de couverture opérée par le groupe se traduit par la souscription de swaps de taux d'intérêts. Ces swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs, que ce soit de durée ou de notionnel amortissable. Leur échéance est fonction de la durée du financement sous-jacent, soit entre 9 et 12 ans.

Le total couvert par les 12 swaps en cours au 31/12/2020 est de 83,2 M€. La valeur « Mark to Market » au 31.12.2020 de ces instruments est de - 3.063 K€.

Lorsque les éléments couverts sont portés par les filiales, des contrats miroirs sont conclus entre STEF et les filiales concernées.

3.9. Charges constatées d'avance

Elles correspondent principalement à des charges diverses précomptées.

3.10. Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir et charges à payer s'élèvent respectivement à 7.643 et 8.874 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	536
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 112
Dettes fiscales et sociales	6 163
Autres dettes	63
TOTAL	8 874

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 413
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	6 230
TOTAL	7 643

3.11. Chiffre d'affaires

Activités	2020	2019	2018
Locations matériels et autres	5 115	5 663	5 657
Locations immobilières	11 936	12 438	11 483
Ventes autres consommables	1 726	0	0
Total	18 777	18 101	17 140

3.12. Subventions d'investissement relatives aux primes énergie

L'Etat a assigné aux vendeurs d'énergie et de carburants (« obligés ») des quotas d'économies d'énergie à réaliser sous peine de devoir payer une pénalité. Les actions qui donnent droit à l'octroi de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont définies par la loi comme « toute action additionnelle par rapport à l'activité habituelle » qui « permet la réalisation d'économies d'énergie ».

Le Groupe bénéficie d'un transfert des droits versés aux entreprises obligées via les investissements. Ces droits ont été analysés comme des subventions d'investissement indirectes accordées par l'Etat et sont comptabilisés en subventions d'investissement. La quote-part de subvention virée au résultat est constatée sur la durée d'amortissement des biens sous-jacents.

Le montant des « primes d'énergie » cumulées fin 2020 s'élève à 995 milliers d'euros dont 198 milliers d'euros comptabilisés en résultat de cette année.

3.13. Opérations avec les entreprises liées

Produits		
	Main d'œuvre et frais de déplacements	4 529
	Mise à disposition immobilière	11 921
	Facturation de frais communs de Groupe	37 083
	Redevances de concessions et de licences	1 213
	Revenus de titres de participations	35 484
	Intérêts des comptes - courants	2 758
	Autres produits	6 502
	Total	99 490
Charges		
	Honoraires mandat de gestion immobilier	366
	Locations immobilières	913
	Coûts informatiques métier	2 224
	Personnel détaché	997
	Frais communs de groupe	5 841
	Intérêts sur comptes courants	75
	Autres charges	3 339
	Total	13 755

Créances avec les entreprises liées	en milliers d'euros
<i>Créances rattachées à des participations</i>	10 337
<i>Créances clients</i>	2 181
<i>Travaux et charges à refacturer</i>	744
<i>Comptes courants débiteurs</i>	640 813
<i>Autres créances (Avoirs à Recevoir)</i>	60
<i>Total</i>	654 135
Dettes avec les entreprises liées	
<i>Dettes rattachés à des participations</i>	50 002
<i>Dettes fournisseurs</i>	10 151
<i>Factures non parvenues</i>	581
<i>Comptes courants créditeurs</i>	563 095
<i>Autres dettes</i>	1 459
<i>Total</i>	625 288

La liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées (au sens de l'article R123-199-1 du code de commerce) n'est pas indiquée car ces transactions sont, soit conclues à des conditions normales de marché, soit exclues du champ d'application du règlement n°2010-02.

3.14. Résultat financier

Le résultat financier est positif et s'élève à 29.992 milliers d'euros. Il se compose principalement des éléments suivants :

- De dividendes encaissés pour 34.749 milliers d'euros et de bénéfices de l'exercice des SNC/SCI à hauteur de 735 milliers d'euros.
- D'autres produits financiers pour 3.942 milliers d'euros, comprenant 2.758 milliers d'euros d'intérêts sur les comptes-courants et 1.098 milliers d'euros de produits financiers sur les prêts accordés aux filiales dont 865 milliers d'euros de frais de SWAP refacturés aux filiales.
- De dotations aux dépréciations sur actifs financiers pour 5.008 milliers d'euros, et sur titres de participation pour 2.299 milliers d'euros.
- Les intérêts et charges assimilées pour 1.953 milliers d'euros.

3.15. Résultat exceptionnel

Les principaux éléments qui composent le résultat exceptionnel sont :

En charges :

- Des dotations aux amortissements dérogatoires pour 1.059 milliers d'euros
- De la valeur nette des immobilisations cédées pour 860 milliers d'euros.

En produits :

- Des reprises d'amortissements dérogatoires pour 1.129 milliers d'euros.
- Des produits de cessions d'immobilisations à hauteur de 2.290 milliers d'euros.

Les mouvements sur amortissements dérogatoires constituent un produit net de 70 milliers d'euros.

3.16. Engagements hors bilan.

3.16.1 En matière de cautions données

STEF s'est porté caution de certaines de ses filiales au titre de contrats de financements immobiliers. Ces cautions s'élèvent à 239.027 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

3.16.2 En matière de cautions reçues

STEF reçoit des cautions douanières. Ces cautions s'élèvent à 2.277 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

3.17. Situation fiscale

Depuis 1997, la société est tête de groupe d'intégration fiscale. Le Groupe fiscal se compose de 165 filiales.

Les conventions passées avec les filiales du groupe fiscal d'intégration mentionnent expressément qu'il n'y a pas d'obligation pour la société tête de groupe de reverser, pendant la période d'intégration comme en cas de sortie du groupe d'une filiale, les déficits fiscaux réalisés par cette dernière et utilisés par le groupe. De ce fait, la société n'a constaté aucune provision à ce titre.

La charge d'impôt au titre de l'intégration fiscale s'élève à 21.479 milliers d'euros, après imputation des crédits d'impôt. Le produit d'impôt correspondant à l'impôt versé par les filiales de STEF SA comme si elles avaient été imposées séparément s'élève à 26.265 milliers d'euros soit une économie d'impôt de 4.785 milliers d'euros.

Le solde de déficits utilisés par la société mère et potentiellement restituable aux filiales s'élève à 186,7 millions d'Euros.

En l'absence d'intégration fiscale, STEF SA (seule) a une charge d'impôt s'élevant à 327 milliers d'euros et des déficits reportables d'un montant de 38.499 milliers d'euros.

3.18. Effectifs

Les effectifs moyens de la société se répartissent comme suit :

	Permanents
Cadres	193
Hautes Maîtrises	4
Maîtrises	14
Employés	9
Total	220

Au titre de l'exercice précédent, les effectifs permanents étaient de 215.

3.19. Rémunération des organes d'administration

Les rémunérations nettes totales et les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 1.352 milliers d'euros en 2020 contre 1.703 milliers d'euros en 2019.

3.20. Situation au sein du groupe

STEF SA est l'entreprise qui établit les états financiers consolidés pour l'ensemble du Groupe.

3.21. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis le 31 décembre 2020.